



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENT NUMÉRO 942-01-2021, 1031-17-2021, 1079-2021 ET 1096-03-2021

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 4 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 942-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-17-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1079-2021 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2020, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2021)**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 6^e jour d'octobre 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques